23e CONGRÈS DE L'ADERSE

REIMS • FRANCE

2, 3 et 4 JUIN 2027

PROJET APPEL À COMMUNICATIONS

« PILOTER LA RSE : ENTRE PREVISIBILITE ET IMPREVISIBILITE »

De l'intention à l'instrument

« Ce qui ne se mesure pas ne se gère pas » : la maxime a fait la fortune du contrôle de gestion. Appliquée à la responsabilité sociétale, elle devient une question redoutable. Car ce que l'on mesure finit toujours par devenir ce que l'on valorise — et ce que l'on ne sait pas mesurer disparaît silencieusement des arbitrages. Tout le pilotage de la RSE se joue dans cet écart.

Après trois décennies consacrées à légitimer le concept, la question dominante n'est plus le « pourquoi » mais le « comment ». Comment traduire un engagement en objectif, un objectif en indicateur, un indicateur en décision d'allocation de ressources ? Comment faire entrer le climat, la biodiversité, le travail et les droits humains dans les circuits ordinaires de la planification, du budget, de la rémunération et de l'audit ? Piloter, ici, ce n'est pas seulement mesurer : c'est hiérarchiser, arbitrer, engager — et rendre des comptes. C'est gérer ce qui est prévisible et imprévisible à la fois.

Un héritage théorique déjà dense

La question n'est pas neuve. Les travaux sur la performance globale (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2004, 2007 ; Germain et Trébucq, 2004 ; Quairel, 2006), sur les leviers de contrôle (Simons, 1995), sur l'intégration de la durabilité aux systèmes de contrôle (Gond et al., 2012 ; Essid et Berland, 2011) et sur le tableau de bord équilibré appliqué à la soutenabilité (Kaplan et Norton, 1996 ; Figge et al., 2002) ont exploré ce terrain avec constance. Les comptabilités écologiques et multi-capitaux — modèles CARE et TDL (Rambaud et Richard, 2015 ; Baret et Poulain, 2024) — en prolongent l'ambition, en demandant aux systèmes d'information non plus seulement de mesurer les capitaux naturels et humains, mais de les préserver. Tous convergent vers un même constat : l'instrument ne se contente jamais de traduire la stratégie, il la façonne.

Le tournant réglementaire : la durabilité entre dans les comptes

Ce qui relevait hier de la communication institutionnelle devient aujourd'hui objet de contrôle interne, d'audit et de responsabilité juridique. La directive CSRD et les normes ESRS, l'exercice de double matérialité, la taxonomie européenne, les plans de transition climatique et le devoir de

vigilance étendu aux chaînes de valeur imposent de produire, fiabiliser et faire vérifier des données de durabilité selon des exigences comparables à celles de l'information financière (Christensen et al., 2021).

Le reporting extra-financier a quitté le service communication pour la direction financière. Les conséquences sur les structures, les métiers, les compétences et les cultures de gestion restent, elles, largement à documenter.

Les pièges du chiffre

Il serait naïf de célébrer ce mouvement sans en voir l'envers. La prolifération des référentiels, des labels et des notations nourrit une tétranormalisation (Savall et Zardet, 2005) dont le coût organisationnel est rarement évalué. La mise en indicateurs peut réduire la RSE à la portion mesurable d'elle-même, alimenter le découplage entre le discours et les pratiques, et offrir au greenwashing un support d'apparence technique.

La traçabilité et l'auditabilité des données demeurent fragiles, particulièrement pour les émissions indirectes, les impacts de la chaîne d'approvisionnement et les dimensions sociales rétives à la quantification. Piloter sérieusement, c'est donc aussi savoir ce que l'instrument laisse dans l'ombre.

Des frontières qui se déplacent

Trois déplacements retiennent aujourd'hui l'attention. L'intelligence artificielle et la science des données promettent d'automatiser la collecte, de détecter les anomalies et d'anticiper les risques ESG — au prix de nouveaux enjeux de transparence algorithmique, de biais et d'empreinte environnementale. La finance durable fait des indicateurs extra-financiers des variables de décision d'investissement, de coût du capital et d'accès au financement (Eccles et al., 2014).

L'indexation des rémunérations dirigeantes sur des critères ESG déplace enfin la question du tableau de bord vers la gouvernance et les mécanismes incitatifs. À ces déplacements s'en ajoute un quatrième, plus discret : la diffusion de ces exigences aux PME, aux coopératives, aux organisations de l'économie sociale et solidaire et aux acteurs publics, pour lesquels la question n'est pas de faire plus mais de faire proportionné.

Ce que ce congrès recherche

Le congrès 2027 centré sur « Le pilotage de la RSE : entre prévisibilité et invisibilité » invite des contributions théoriques, empiriques ou méthodologiques, quantitatives comme qualitatives, venues de la comptabilité, du contrôle de gestion, de la finance, de la stratégie, de la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information ou du droit. Il accueille avec un intérêt particulier les travaux qui documentent des échecs, des résistances et des effets non intentionnels autant que des réussites, ainsi que les recherches menées dans les contextes émergents, méditerranéens et africains, encore largement sous-représentés dans cette littérature. Les propositions ne se limitent pas aux axes ci-dessous, qui indiquent une direction sans fermer le chemin.

Axes thématiques (non exhaustifs)

- Systèmes de contrôle de gestion et intégration de la RSE : leviers de contrôle, découplage, contrôle interactif et diagnostique.
- Indicateurs, tableaux de bord et performance globale : construction, sélection, agrégation et limites des instruments de mesure.
- Reporting de durabilité, CSRD/ESRS et double matérialité : mise en œuvre, coûts, effets organisationnels et assurance des données extra-financières.

- Innovations comptables et comptabilités écologiques : comptabilité multi-capitaux, modèles CARE et TDL, comptabilité intégrée.
- Gouvernance, incitations et rémunération liées aux critères ESG : rôle des conseils, des comités RSE et des parties prenantes.
- Finance durable, notation extra-financière et allocation du capital : investissement responsable, obligations vertes, coût du capital et risques climatiques.
- Intelligence artificielle, données et digitalisation du pilotage RSE : automatisation, fiabilité, biais et responsabilité algorithmique.
- Pilotage de la RSE dans les PME, les coopératives, les organisations publiques ou hybrides : proportionnalité et appropriation des dispositifs.
- Chaînes de valeur, devoir de vigilance et pilotage inter-organisationnel : achats responsables, sous-traitance et pilotage des impacts indirects.
- Méthodologies d'évaluation et de mesure d'impact : approches expérimentales, économétriques, qualitatives, narratives ou participatives.

Pour rappel, le congrès ADERSE comprend également plusieurs autres thèmes permanents, à savoir la RSU (Responsabilité Sociale des Universités), Comptabilité et reporting de durabilité, Economie Sociale et Solidaire, Tétranormalisation, Engagement responsable et gestion des risques, Intelligence Artificielle et RSE.

Format des communications

Projet de communication :

- Document 1 : indiquer le titre / les coordonnées et statuts du ou des auteurs / un résumé de 15 lignes / 5 mots-clés en français et en anglais.
- Document 2 (anonyme) : en page 1 : titre / résumé / mots-clés ; en pages 2 et 3 : problématique / état de l'art synthétique / méthodologie mobilisée / contribution à la recherche ; en pages 4 et 5 : plan détaillé / bibliographie abrégée (20 principales références). Les communications sont acceptées sur la base du projet de communication.

Version définitive complètement rédigée des communications retenues :

La communication devra être finalisée au format d'un article académique classique, avec revue de la littérature, problématique et questions de recherche, méthodologie, présentation des résultats, discussion et bibliographie complète. Les organisateurs de ce congrès ont pour seule exigence le respect de la feuille de style suivante : format A4 – document doc ou docx (pas de pdf) – marges standard (2,5 cm) – Times New Roman 12 (texte) ou 14 (titres) – références bibliographiques (idem à l'appel à communications) – numérotation des pages (en bas à droite).

En l'absence de réception d'une communication complète, les auteurs dont le document 2 aura été accepté pourront venir le présenter oralement au congrès sans que leur communication figure dans les actes.

Ensuite, le comité scientifique sélectionnera ensuite les meilleures communications dans l'objectif de les adresser aux revues partenaires du congrès. Chaque revue suivra son propre processus de sélection.

Chaque auteur est bien sûr libre de soumettre sa communication aux revues partenaires de l'ADERSE :

- ✓ **Management & Sciences Sociales** (normes_de_soumission_MSS.pdf)
- ✓ **Vie et Sciences de l'Entreprise** (Vie et Sciences de l'Entreprise - Notes aux auteurs)
- ✓ **Recherches en Sciences de Gestion** (Revue Recherches en Sciences de gestion)
- ✓ **Recherche et Cas en Sciences de** Gestion (Instructions aux auteurs | Cairn.info)

Calendrier des soumissions

Étapes	Date limite	Avis du comité scientifique
Envoi du projet de communication (documents 1 et 2) – « Early bird »	**15 février 2027**	
Acceptation de la communication	**15 mars 2027**	OUI
Envoi de la communication dans son format complet et définitif	**15 avril 2027**	
Retour aux auteurs après révision de leur communication définitive	**30 avril 2027**	OUI
Date limite d'inscription	**10 mai 2027**	
Participation au Congrès « Pilotage RSE : entre prévisibilité et imprévisibilité »	**2, 3 et 4 juin 2027**	

Lieu du congrès

Université de Reims Champagne-Ardenne

Campus Croix-Rouge (57 Rue Pierre Taittinger, 51100 Reims), 51100 Reims, France

Informations

Les projets de communication et les articles complets sont à déposer uniquement sur la plateforme du congrès à l'adresse suivante :

https://aderse2027.sciencesconf.org/

Session spéciale de l'axe de recherche ESS de l'ADERSE coordonnée par Anne Goujon Belghit et Thibault Cuénoud

Thématique : Écosystèmes territoriaux et responsabilité sociale des territoires : Un retour aux sources pour l'ESS ?

Les meilleures contributions pourront être proposées pour la publication dans un dossier thématique de **la revue Vie & Sciences de l'Entreprise (FNEGE 4)**. Les contributions devront être adressées aux adresses suivantes : cuenoudt@excelia-group.com et anne.belghit@unilim.fr

La participation à cette session est conditionnée à l'inscription au congrès de l'ADERSE.

Ateliers doctoraux

La date limite de dépôt des avancements de thèse pour les ateliers doctoraux est fixée au 15 mars 2027 (problématique, cadre théorique, méthodologie, résultats, difficultés rencontrées, bibliographie). Adresse d'envoi : jean-paul.mereaux@univ-reims.fr

Prix de thèse ADERSE/ORSE

Un prix récompensera les meilleures thèses soutenues dans le champ de la RSE, de la RSO et du développement durable. Ce prix vise à distinguer une recherche doctorale à la fois originale, solidement argumentée sur le plan académique et porteuse d'apports sur le plan des pratiques managériales et sociétales. **La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 28 février 2027.**

Adresse de dépôt des candidatures : aderseprixdethese@gmail.com

Concours RSE étudiants

Un concours permet à des étudiants de présenter leurs travaux portant sur la RSE dans les entreprises et les organisations. **La date limite de dépôt est fixée au 15 mars 2027** : un document de 3 pages (problématique, état de l'art synthétique, méthodologie mobilisée, plan détaillé, bibliographie abrégée) accompagné d'une pré-présentation en PPT de l'avancée des travaux. Adresse de soumission : concoursaderse@gmail.com

Un appel spécifique détaillé est sur le site aderse.org.

Ateliers étude de cas

Des ateliers spécifiques « études de cas » seront organisés dans le cadre du congrès, avec une sélection des meilleurs cas en vue d'une publication dans une revue partenaire. Les soumissions devront respecter les normes éditoriales de la revue concernée.

Date limite de dépôt des cas : 15 Février 2027.

Adresse de soumission : : jean-paul.mereaux@univ-reims.fr

Comité d'organisation :

- ✓ Jean-Paul MEREAUX : Président de l'ADERSE, maître de conférences HDR, URCA, CEJESCO, jean-paul.mereaux@univ-reims.fr
- ✓ Laetitia Lethielleux, professeure des universités, URCA, CRIEG-INTRARE
- ✓ Amina Rouatbi, enseignante-chercheuse, IRIS Lab - ASCENCIA Business School.
- ✓ Aurélia Hallier-Heurteux, maîtresse de conférences, URCA, CRIEG-REGARDS
- ✓ Maroua Bouali, secrétaire, URCA, CEJESCO

Références bibliographiques à titre indicatif

Acquier, A., & Aggeri, F. (2008). Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE. Revue française de gestion, 34(180), 131–157.

Baret, P., & Poulain, S. (2024). Contributions d'un modèle de comptabilité élargie à une démarche RSE : le cas d'une expérimentation CARE analysée au prisme du modèle du Trilemme. Recherches en Sciences de Gestion, 163(4), 211–237.

Bebbington, J., & Unerman, J. (2018). Achieving the United Nations Sustainable Development Goals: An enabling role for accounting research. Accounting, Auditing & Accountability Journal, 31(1), 2–24.

Bouquin, H., & Kuszla, C. (2014). Le contrôle de gestion (10e éd.). Presses Universitaires de France.

Cappelletti, L. (2012). Le contrôle de gestion de l'immatériel : une nouvelle approche du capital humain. Dunod.

Capron, M., & Quairel-Lanoizelée, F. (2004). Mythes et réalités de l'entreprise responsable. La Découverte.

Capron, M., & Quairel-Lanoizelée, F. (2007). La responsabilité sociale d'entreprise. La Découverte, coll. « Repères ».

Carroll, A. B. (1979). A three-dimensional conceptual model of corporate performance. Academy of Management Review, 4(4), 497–505.

Christensen, H. B., Hail, L., & Leuz, C. (2021). Mandatory CSR and sustainability reporting: economic analysis and literature review. Review of Accounting Studies, 26(3), 1176–1248.

Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). Journal officiel de l'Union européenne.

Eccles, R. G., Ioannou, I., & Serafeim, G. (2014). The impact of corporate sustainability on organizational processes and performance. Management Science, 60(11), 2835–2857.

Elkington, J. (1997). Cannibals with Forks: The Triple Bottom Line of 21st Century Business. Capstone.

Essid, M., & Berland, N. (2011). Les impacts de la RSE sur les systèmes de contrôle. Comptabilité Contrôle Audit, 17(2), 59–88.

Figge, F., Hahn, T., Schaltegger, S., & Wagner, M. (2002). The Sustainability Balanced Scorecard – linking sustainability management to business strategy. Business Strategy and the Environment, 11(5), 269–284.

Freeman, R. E. (1984). Strategic Management: A Stakeholder Approach. Pitman.

Germain, C., & Trébucq, S. (2004). La performance globale de l'entreprise et son pilotage : quelques réflexions. Semaine sociale Lamy, 1186, 35–41.

Gond, J.-P., Grubnic, S., Herzig, C., & Moon, J. (2012). Configuring management control systems: theorizing the integration of strategy and sustainability. Management Accounting Research, 23(3), 205–223.

Kaplan, R. S., & Norton, D. P. (1996). The Balanced Scorecard: Translating Strategy into Action. Harvard Business School Press.

Porter, M. E., & Kramer, M. R. (2011). Creating Shared Value. Harvard Business Review, 89(1/2), 62–77.

Quairel, F. (2006). Contrôle de la performance globale et responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Comptabilité, Contrôle, Audit et Institution(s), 27e congrès de l'Association Francophone de Comptabilité, Tunis.

Rambaud, A., & Richard, J. (2015). The « Triple Depreciation Line » instead of the « Triple Bottom Line »: towards a genuine integrated reporting. Critical Perspectives on Accounting, 33, 92–116.

Savall, H., & Zardet, V. (2005). Tétranormalisation : défis et dynamiques. Economica.

Simons, R. (1995). Levers of Control: How Managers Use Innovative Control Systems to Drive Strategic Renewal. Harvard Business School Press.